

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Patrick Bellerose

<https://www.cadre21.org/membres/1ad705030d618bf1e225124b>

Date d'obtention : 2021-01-05 19:10:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1: Parler avec le jeune concerné (victime) ou celui qui dénonce la situation. (demeurer réconfortant)
- 2: Faire remplir le questionnaire "SEXTO" sans porter de jugement.
- 3: Valider les faits auprès de témoins ou autres jeunes impliqués. (insister sur la confidentialité de la situation)
Contacter la police si la situation semble être malveillante
- 4: rencontre avec l'instigateur: si la situation semble malveillante, ne pas parler avec le jeune, mettre sous scellé son appareil et contacter le service de police.
s'il s'agit d'un acte impulsif, compléter le questionnaire, mettre l'appareil sous scellé et contacter la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- La victime ou un témoin(jeune de l'école) peut amener au protocole "SEXTO"
- L'instigateur peut être un autre jeune (de l'école ou non) ou un adulte.
- L'école n'est pas mandataire du service de police.
- Respect de la confidentialité des jeunes impliqués dans la situation.
- Ne jamais consulter les photos.
- Rassurer la victime
- Agir rapidement pour enrayer la diffusion de photos.
- Préserver l'identité des jeunes.
- Protocole "SEXTO" lorsqu'un jeune (victime ou témoins) de l'école dénonce une situation.
- L'école n'est pas mandataire du service de police.
- Assuré l'intégrité physique et psychologique des jeunes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque la situation semble malveillante, il est alors très important de rapidement contacter le policier responsable des situation de SEXTO.

Ne pas discuter avec le jeune mais lui expliquer la situation en effectuant la confiscation de son appareil en le mettant sous scellé.

Tout au long du protocole SEXTO, on doit rassurer l'auteur de la dénonciation ainsi que la victime.

Assuré l'intégrité physique et psychologique des jeunes impliqués.

Quand et comment informer les parents du jeune instigateur et des autres jeunes concernés.